

# D'EXPERTS À EXPERTS



## LES NOUVELLES RENCONTRES ADGCF

## Accélérer la transition énergétique et environnementale de la construction

EN PARTENARIAT AVEC EODD



**MERCREDI 3 AVRIL 2024 . 11H > 12H**

Le secteur de la construction a fortement accéléré sa transformation depuis une décennie, aussi bien sur les nouvelles constructions que sur le patrimoine existant.

Pour les bâtiments neufs, la réglementation environnementale RE 2020, qui concerne depuis 2 ans le résidentiel et depuis peu certains ouvrages tertiaires, a ouvert le champ réglementaire à la sobriété carbone, au-delà de l'énergie jusqu'ici souveraine. Dans son sillage, l'existant engage également sa mue. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup> ont l'obligation de réduire leurs consommations d'énergie. Ce dispositif, dit Eco Energie Tertiaire, ou plus communément « décret tertiaire », est le socle d'une démarche de sobriété dans la construction engagée à l'échelle nationale. Avec plus de 875 millions de m<sup>2</sup>, soit 27 fois plus que le secteur résidentiel, le parc tertiaire constitue un enjeu colossal dans la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Que ce soit au travers de la planification territoriale ou d'une politique volontariste de restructuration du bâti existant, les collectivités sont en première ligne, et se doivent de montrer la voie en stimulant les performances des ouvrages neufs tout en réhabilitant leur propre patrimoine. Mais par où commencer ? Diversifié et vieillissant, le patrimoine tertiaire est souvent mal documenté et peu performant. Tandis que le neuf concentre toutes les attentions, parfois à outrance.

L'ADGCF, en partenariat avec EODD ingénieurs conseils, organise un webinar pour aider les collectivités à définir la stratégie permettant d'encadrer avec pertinence les nouvelles constructions de leur territoire, mais aussi d'engager sereinement les actions sur leur patrimoine existant avec de réelles économies à la clé. Au-delà de l'énergie, il sera également question de carbone et de confort, car la politique constructive ne peut s'affranchir d'une vision environnementale globale.

Les intervenants sont des expert(e)s d'EODD ingénieurs conseils qui pilotent et interviennent sur des opérations de construction neuves ou réhabilitées variées, et ils bénéficient ainsi de retours d'expérience concrets.

Avec les interventions de :

- ➔ **Guillaume PARIZOT**, directeur du métier construction durable et associé. Plus de 20 ans d'expérience sur l'acte de construire et d'aménager.
- ➔ **Floriane CURTIL**, directrice métier déléguée et spécialiste de la performance énergétique et environnementales des bâtiments.

INSCRIVEZ-VOUS



LES DIRIGEANT.E.S.  
DE TERRITOIRES